

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LES FETES MARIALES

A ROME

La messe papale du 8 décembre

LES fêtes du ciel ne peuvent se décrire. Et ce sont vraiment des journées du ciel que Rome vit en ce moment.

La messe papale du 8 décembre a été une magnifique exaltation de la Vierge Marie, une sublime action de grâces à Dieu l'auteur de tout bien, d'avoir fait sa Mère et la nôtre immaculée dans sa conception.

La cérémonie, dans ses diverses phases extérieures, s'est déroulée suivant le cérémonial ordinaire.

Le Pape est arrivé à neuf heures et demie dans la chapelle de la Pietà, où l'attendaient trente-quatre cardinaux, ceux de curie, plus les archevêques italiens, et parmi les étrangers LL. EE. Kopp et Fischer.

Le Pape revêt la chape et la mitre précieuses et monte sur la sedia gestatoria, entre les deux *flabelli*. Le cortège comprenait les divers corps de la prélature ; mais ce qui en faisait le caractère spécial, c'était la présence de près de deux cents archevêques, évêques et abbés mirés.

C'est avant la messe, qu'a eu lieu l'inauguration de l'auréole aux douze étoiles.

Le Pape s'est dirigé vers la chapelle du chapitre et a

donné l'ordre de tirer le voile qui couvrait la mosaïque. La madone immaculée est apparue, la tête entourée de la couronne aux douze étoiles, dont les perles et brillants sont venus de tous les points du globe.

La chapelle Sixtine a chanté un *Tota pulchra es* ; le Pape a encensé l'image et récité l'oraison de la fête.

Puis la fonction s'est déroulée comme aux messes papales : obédience des cardinaux, des patriarches, parmi lesquels Sa Béatitude Cyrille VIII d'Alexandrie, et de quelques pénitenciers ; chant de l'heure de *Tierce* pendant laquelle le Pape revêt les ornements pontificaux ; grande procession de l'Introït avec, en tête, sur une seule ligne, les chandeliers précieux, puis, dans le cours de la messe, la lecture de l'Épître et de l'Évangile successivement en latin et en grec ; les cérémonies si touchantes de la préparation, pour l'offertoire, de la matière du sacrifice ; puis, à la consécration, la symphonie suavement céleste des trompettes d'argent ; la liturgie si impressionnante de la communion du Pape, non pas à l'autel, mais au trône du fond de l'abside où le sous-diacre et le cardinal-diacre, S. Em. della Volpe, lui portent successivement les saintes espèces, etc.

Nous ne pouvons qu'énumérer rapidement les cérémonies particulières.

Encore un détail impressionnant : à l'offertoire de la messe papale, l'ancienne coutume des offrandes des fidèles est représentée par l'oblation de pains recouverts de papier d'argent et d'or. Par une délicate attention de Mgr Riggi, préfet des cérémonies pontificales, c'étaient

les deux abbés Lémann qui avaient été choisis pour présenter cette offrande au Saint-Père.

Et comme l'un des deux frères est aveugle, il était touchant de les voir traverser toute l'abside appuyé l'un sur l'autre : entre les deux rangées d'évêques et de cardinaux, c'était l'évocation des vrais fils d'Israël, nos frères aînés dans la foi, apportant le tribut de leur vénération catholique à leur « blanche sœur » l'Immaculée Mère de Jésus.

Après la messe, le Pape entonna le *Te Deum* qui fut chanté alternativement par la chapelle Sixtine, et l'immense foule de 30,000 personnes.

Puis le cortège se reforma. Le Pape s'arrêta une dernière fois en avant de la confession sur le *podium* préparé en face de la statue de saint Pierre, et prenant la tiare, il donna la grande Bénédiction papale, à laquelle il attachait l'indulgence plénière.

Il n'y eut pas d'applaudissements, par obéissance pour l'ordre formel du Pape, répété sur les billets d'entrée. A deux ou trois reprises, l'affection faillit l'emporter, et des applaudissements s'élevèrent : mais aussitôt, d'un geste ferme et d'un regard presque sévère, Pie X les arrêtait.

Bien qu'on eût annoncé la veille que le Pape était légèrement enrhumé, on ne s'en est nullement aperçu. Il a chanté comme d'habitude d'une voix claire les oraisons, la Préface et le *Pater*, suivant la pure notation grégorienne.

La cérémonie était terminée un peu après midi.

Les illuminations

Le temps était resté toute la journée incertain ; malgré cela les illuminations ont été splendides, non point tant peut-être par leur richesse, que par la participation générale de toute la population.

On peut dire que Rome entière avait voulu fêter la Madone pour laquelle le peuple de Rome nourrit une si fervente piété.

La cantate de Perosi

Pour célébrer la Madone, le jeune maestro Perosi avait été invité à composer une œuvre spéciale.

Il a choisi pour thème une séquence du Missel gallican, reproduite par dom Guéranger dans l'année liturgique, au 8 décembre : *Dies iste celebretur*, la couronnant par un chœur final sur le *Tota pulchra es*.

Cette cantate a été exécutée d'en premier lieu, devant le Souverain Pontife et un très petit nombre d'invités dans la salle royale.

Elle a été reprise ensuite dans l'église de la Minerve, remplie d'une foule immense, et la plus internationale qu'on puisse rêver. Une vingtaine de cardinaux, les membres du corps diplomatique, de nombreux évêques et prélats se pressaient au premier rang.

L'autel disparaissait sous un amas de verts arbustes, d'où émergeaient les blanches corolles des lys ; ils montaient vers une admirable statue de l'Immaculée, à l'attitude pleine d'humilité.

Le chœur formé d'une centaine d'exécutants soutenus par l'orchestre Massimo de Rome, était dans le fond de l'abside, caché par des tentures.

En sorte que c'était vraiment du ciel que semblait venir ce tissu d'éloges mélodiques à la gloire de l'Immaculée ; c'était tantôt la contemplation devant le grand mystère de la Conception immaculée, et de la maternité virginale, tantôt l'allégresse reconnaissante pour l'honneur fait à l'une de notre race, tantôt le chant de victoire sur l'antique ennemi, tantôt enfin l'exultation, impuisante à traduire sa confiance en Marie, sa reconnaissance pour ses bienfaits, son admiration pour ses grandeurs, le tout se terminant par l'hymne de triomphe : *Tota pulchra es... macula originalis non est in te... tu gloria Jerusalem tu honorificentia populi nostri, tu advocata peccatorum.*

Les écrivains recommandaient de ne pas applaudir ; le respect du temple avait été aussi inculqué aux assistants par le caractère religieux que la volonté de la commission cardinalice avait imprimé à cet hommage musical à l'*Immaculée*.

Cette audition avait commencé par le chapelet que trois fils de Saint-Dominique prosternés au pied de la blanche statue récitèrent alternativement avec la foule.

RAPPORT DE LA COMMISSION NOMMÉE À QUÉBEC

Pour établir les mesures à prendre afin d'observer en ce diocèse
les prescriptions du " Motu proprio " sur
la musique sacrée.

LA Commission du chant sacré, organisée à votre demande pour l'archidiocèse de Québec, suggère les règles suivantes à propos du chant qui doit se faire aux offices liturgiques solennels :

1. Le chant grégorien, étant le chant propre de l'Église catholique romaine, doit venir au premier rang de la musique sacrée exécutée dans les églises et en constituer la partie principale.
2. On ne doit jamais omettre, à la messe, le chant de l'*Introït*, du *Graduel*, de l'*Alleluia* ou du *Trait*, de l'*Offertoire* et de la *Communion*.
3. Après le chant de l'Offertoire, dans le temps qui reste jusqu'à la Préface, il est permis ou de jouer un morceau d'orgue ou de chanter un court motet sur des paroles approuvées par l'Église. Après le *Benedictus*, on peut chanter un motet au Très Saint Sacrement, assez court cependant pour ne pas faire attendre le prêtre à l'autel. La liturgie ne doit jamais paraître secondaire à la musique.
4. L'orgue peut toujours accompagner le chœur, mais ne doit jamais le dominer au point de le couvrir. Il est

défendu d'accompagner les mélodies propres au célébrant et aux ministres sacrés.

Durant la messe il est permis de jouer l'orgue après l'épître, après l'offertoire, après le *Sanctus*, pendant l'élévation, *graviori et dulciori sono*, et après l'*Agnus Dei* jusqu'au chant de la Communion.

Un court morceau d'orgue peut remplacer la reprise des antiennes après le chant des psaumes à Vêpres et à Laudes, mais à la condition expresse que les antiennes soient récitées au chœur.

« Le son de l'orgue, dans les accompagnements du chant, dans les préludes, les intermèdes et autres choses semblables, non seulement doit être conduit selon la nature propre de cet instrument, mais doit participer à toutes les qualités que possède la vraie musique sacrée... » (Motu proprio de S. S. Pie X.)

5. Il n'est pas permis aux femmes de faire partie du chœur des chantres aux offices liturgiques.

6. On ne doit pas admettre les *Bandes* de musique à jouer dans les églises.

7. Quant aux messes dites en musique, la Commission ne croit pas à propos de les interdire absolument. Le Saint-Père admet en effet la musique moderne à condition qu'elle ne contienne rien de profane, ni réminiscence ou allure théâtrale. Les maîtres de chapelle devront, avant de faire leur choix, voir à ce que ces messes aient le caractère d'une véritable musique d'église, musique chorale avant tout, sans aucune altération ou transposition de texte, sans que le *Kyrie*, le *Gloria*, etc.,

toujours relativement courts, perdent leur caractère d'unité de composition. On voudra bien remarquer, à ce propos, que certaines compositions musicales, qui peuvent être regardées comme religieuses exécutées dans un théâtre, perdent ce caractère si on les chante dans une église, étant donnée la différence des milieux. On devra encore se rappeler que si, pour l'accompagnement de ces messes, on veut se servir des instruments dits d'orchestre, il faut en demander, chaque fois, l'autorisation à l'Ordinaire.

La Commission croit que ce qui est dit ici à propos des messes en musique, peut s'appliquer à toutes compositions musicales religieuses, motets, hymnes ou autres.

8. Les chantres se feront un devoir de préparer avec soin à l'avance les morceaux qu'ils auront à chanter, afin que l'exécution en soit toujours convenable. Pour arriver au même résultat, on devra étudier avec plus de soin que jamais la théorie et la pratique du chant grégorien dans les grands et les petits séminaires et dans les collèges. Il serait à désirer que dans ces institutions l'on formât des maîtrises ou *scholæ cantorum*, qui étudieraient et exécuteraient le plain-chant de Solesmes et celui du genre de Palestrina.

9. La Commission ne croit pas qu'il soit à propos de changer immédiatement les livres de plain chant actuellement en usage dans l'archidiocèse. Il suffira de voir à ce que ce chant soit toujours bien exécuté. Elle recommande cependant qu'on se prépare à faire le plus tôt possible le changement désiré par le Saint-Père.

LES VŒUX DU CONGRES MARIAL DE ROME

W OICI quelques-uns des principaux vœux adoptés par le congrès marial, sous la présidence de la commission cardinalice instituée par le Saint-Père. Outre leur valeur intrinsèque, ces vœux empruntent une haute importance aux conditions dans lesquelles ils furent approuvés.

L'indépendance du Souverain Pontife

Citons en premier ce vœu, lu en français, puis en Italien, par le R. P. Janssens, et unanimement acclamé :

Considérant que « Dieu n'aime rien tant sur la terre que la liberté de son Église » et que la Vierge immaculée est la reine puissante dont l'appui n'a jamais manqué aux heures douloureuses de l'histoire de la chrétienté, le congrès marial de Rome, ému des angoisses de l'Église et de son auguste Chef, renouvelant à Sa Sainteté Pie X glorieusement régnant l'expression de son amour filial et de sa soumission sans bornes, recommande aux fidèles de recourir sans cesse à Marie, afin qu'elle hâte pour l'Église et pour le Souverain Pontife le jour de la victoire et de la pleine liberté.

Le culte de Marie

Toute une série de vœux sur la dévotion pour la très sainte Vierge :

Considérant que le progrès de la vraie dévotion ne répond pas toujours à l'efflorescence des dévotions nouvelles, et que, dans certaines contrées, les fidèles ne sont pas toujours suffisamment éclairés sur le véritable caractère de la dévotion à la très sainte Vierge, le congrès marial réuni à Rome exprime le désir que tous ceux qui s'appliquent à inculquer la dévotion à la très sainte Vierge cherchent moins à lui donner des formes nouvelles qu'à expliquer les aspects séculaires de cette auguste dévotion, et insistent auprès du peuple fidèle sur la différence essentielle qui existe entre le culte d'hyperdulie, rendu à juste titre à l'Immaculée Mère de Dieu, et le culte de latrie dû à Dieu seul : c'est-à-dire à la très sainte Trinité et au Verbe incarné Jésus-Christ, notre Rédempteur.

Suivent plusieurs vœux sur les moyens d'empêcher le blasphème contre Dieu et la très sainte Vierge ; puis les vœux suivants, touchant la récitation du Rosaire en famille, la Médaille miraculeuse, les pèlerinages, le culte de saint Joachim, de sainte Anne et de saint Joseph :

Considérant que la salutation angélique renferme une éloquente profession de l'immaculée Conception de la Mère de Dieu, le congrès marial de Rome invite les familles chrétiennes à réciter chaque jour en commun au moins une partie du saint Rosaire.

Considérant les admirables relations qui existent entre la Médaille miraculeuse et la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, le congrès marial

de Rome souhaite que cette médaille se répande de plus en plus dans les familles chrétiennes et dans les missions lointaines.

Considérant que les pèlerinages sont des manifestations édifiantes de foi, de piété et de pénitence, le congrès marial de Rome insiste pour qu'ils ne perdent jamais ce triple caractère.

Considérant que les grandeurs de Marie sont le plus beau titre de gloire de ses augustes parents et de son virginal époux, le congrès marial de Rome souhaite qu'à une augmentation de dévotion envers la Vierge Immaculée, réponde aussi une augmentation de dévotion envers saint Joseph, saint Joachim et sainte Anne.

L'art religieux marial

Ce sujet inspire un vœux détaillé que voici :

Considérant que, d'un côté, l'art religieux, digne du nom, est un des moyens les plus puissants pour élever les âmes à Dieu, et que, de l'autre, l'art matérialiste et sensuel est un instrument de perversion d'autant plus perfide que beaucoup ne s'en défient pas suffisamment, le congrès marial réuni à Rome souhaite vivement :

1o Que le culte rendu dans les églises à Dieu et à Sa sainte Mère, s'inspire, pour les arts plastiques non moins que pour la musique, des principes esthétiques et religieux si admirablement formulés par N. S. P. Pie X dans son *motu proprio* sur la musique sacrée ;

20 Que les fidèles, surtout les artistes chrétiens, s'unissent pour réagir contre un art néfaste qui, sous le prétexte de l'art pour l'art, cache les tendances les plus pérnicieuses et ne vise à rien moins qu'à ruiner la pudeur avec l'idéal ;

30 Que l'image de Marie, type sublime de la pudeur chrétienne et de l'idéal surnaturel, occupe une place d'honneur dans les maisons catholiques ;

40 Que les représentations de la Mère de Dieu restent fidèles aux traditions des premiers âges et ne tombent jamais dans des mièvreries mesquines dépourvues de piété solide autant que de bon goût.

Les ordres religieux

A citer, tout particulièrement, ce vœu en faveur des religieux persécutés :

Le congrès marial international

10 Décrète des félicitations à tous les ordres religieux et les encourage à accomplir sans crainte leur haute mission ;

20 Déploire et condamne les injustes persécutions dirigées contre eux par les sectes criminelles ;

30 Invoque en leur faveur le concours efficace de ceux qui sont sincèrement catholiques pour en assurer l'existence et l'accroissement, pour en prendre la défense et pour soutenir les œuvres qui se proposent de venir

en aide aux ordres religieux dispersés et iniquement dépouillés ;

40 Enfin émet le vœu que les religieux poursuivent leur noble vengeance, en offrant à Dieu avec une nouvelle ardeur, leurs prières et leurs souffrances, afin que leurs persécuteurs, grâce à l'Immaculée, reprennent la bonne voie et réparent tout le mal qu'ils ont fait.

Les associations mariales

Mentionnons plusieurs vœux pour la formation et l'organisation intérieure des associations mariales de jeunes gens, ainsi que pour leur action au dehors. On recommande en particulier :

Les associations qui exercent l'apostolat par le moyen d'une action plus large, comme les tiers-ordres, les œuvres catéchistiques, les patronages, les sociétés catholiques, etc., où elles existent, ou d'en faire surgir où elles n'existent pas.

50 Que chaque directeur apporte tous ses efforts à détourner ses sociétaires de s'inscrire à des sociétés antireligieuses et de lire des journaux ou des romans mauvais ou dangereux ; à les habituer au contraire à la lecture des bons livres et des journaux catholiques, spécialement de ceux qui sont les organes des associations mariales, dont les associés doivent se faire les propagateurs et les associations faire l'échange entre elles. On doit exiger, dès le jour de l'agrégation définitive, la promesse formelle d'agir en ce sens ;

60 Pour vaincre le respect humain, que l'on organise dans chaque association mariale des manifestations religieuses publiques, comme processions, communions générales, etc.

La presse mariale

Un grand nombre de vœux ont été émis pour encourager la presse, en particulier les publications mariales. Il faut citer notamment ceux-ci :

Le congrès, considérant combien il est déplorable que souvent les monuments célèbres élevés dans les diverses régions de la chrétienté, en l'honneur de Marie manquent de mémoires historiques solides et compétents, adoptent le vœu :

Que des écrivains catholiques entreprennent la rédaction et publication de ces sortes de mémoires sur les monuments en l'honneur de Marie, fussent-ils d'intérêt purement local, là où ces mémoires feraient défaut.

Le congrès, ayant pris connaissance de plusieurs rapports de haute valeur (parmi lesquels celui de M. le Curé de Vigevano, don Antoine Colli, mérite une mention spéciale) sur les sanctuaires en l'honneur de la Mère de Dieu, émet le vœu que les écrivains et éditeurs de ces sortes de guides mettent un soin spécial à en publier avec mesure et discrétion sur les principaux sanctuaires locaux en général, et sur les sanctuaires de la Madone en particulier.

Considérant combien il importe pour les écrivains

catholiques désireux d'écrire une vie de la sainte Vierge dans des conditions utiles à la piété chrétienne, d'être dirigés par des critères ou normes sauvegardant à la fois l'exactitude historique et la vérité doctrinale, émet le vœu :

Que les écrivains qui essayeront de traiter ce thème ineffable de la vie extérieure, intérieure et mystique de la Mère de Dieu, recourent principalement aux sources évangéliques et patrologiques.

Considérant que la consécration à Marie (recommandée par les Pères de l'Eglise et les théologiens et excellemment enseignée par le bienheureux de Monfort dans son *Traité de la vraie dévotion* et dans *Le secret de Marie*) est un moyen puissant de renouveler le véritable esprit chrétien dans les âmes, comme il apparaît par les fruits merveilleux de cette dévotion.

Le congrès marial de Rome adopte la proposition :

Que les écrivains qui s'adressent au peuple, exposent et vulgarisent la dévotion susdite, qui contribuera puissamment à rétablir et à restaurer le règne de Jésus-Christ dans le monde.

Congrégations et associations de femmes

Parmi les vœux adoptés, en grand nombre, en cette matière, en voici quelques-uns d'un spécial intérêt :

1o Que d'accord avec l'autorité ecclésiastique compé-

tente, dans les associations de femmes, on excite toujours davantage leur zèle :

a) Pour l'instruction et la pratique religieuse du peuple, — et le congrès recommande chaudement de *préférer toujours les écoles purement catholiques.*

b) Pour l'assistance, spirituelle principalement, aux *pauvres infirmes* dans les hôpitaux, aux *pauvres prisonniers* et à *ceux qui sortent de prison.*

c) Pour veiller à ce que les *malades*, spécialement dans les familles, reçoivent à temps les *sacrements* de l'Eglise.

2o Il propose de promouvoir, là où elles n'existent pas, et de développer, là où elles existent, les œuvres :

a) Pour la *préservation des jeunes ouvrières* ou pour les *servantes inoccupées* ou en voyage ;

b) Pour diriger l'éducation du peuple vers l'ordre, la *prévoyance*, l'économie dans les familles ouvrières, par le moyen des CAISSES D'ÉPARGNE, des sociétés de SECOURS MUTUELS et de RETRAITES.

3o Il propose que dans ces associations catholiques on instruisse et guide les *classes ouvrières* pour l'organisation, basée sur la *connaissance pratique de leurs devoirs* et sur la *revendication légitime et honnête de leurs droits* selon la doctrine catholique.

LE CHANT A L'ÉGLISE

LA PRONONCIATION ROMAINE DU LATIN

Nous extrayons ce qui suit d'une circulaire adressée par Mgr Larocque au clergé de son diocèse.

1o Pendant la grand'messe, les vêpres et le salut du T. S. Sacrement, on ne chantera que du plain-chant à l'unisson ou harmonisé.

La polyphonie classique de Palestrina est recommandée, et la musique moderne elle-même est admise, pourvu qu'elle soit religieuse ; toutefois on n'en chantera jamais un morceau avant qu'il ait été approuvé par l'Ordinaire.

2o Est interdit tout morceau de chant qui n'est pas contenu dans le paroissien noté, le graduel et le vespéral en usage.

3o Le latin, à moins d'impossibilité absolue, doit être chanté avec la prononciation romaine.

4o L'orgue est l'instrument de l'église. Néanmoins dans l'accompagnement du chant, on pourra admettre quatre ou cinq autres instruments, pourvu que le son n'en soit pas trop fort. La fanfare et le piano sont rigoureusement interdits.

5o On n'omettra ou ne changera jamais une seule des parties qui doivent être chantées.

60 On suivra fidèlement le calendrier de la province

70 Les dames ou les demoiselles ne peuvent être admises à faire partie du chœur de chant ; mais il leur est permis de chanter, seules, dans l'église, à la réunion de leurs confréries et autres *circonstances* analogues.

80 L'orgue ne doit jamais accompagner le chant du célébrant.

90 Il est défendu de chanter quoi que ce soit en langue vulgaire pendant les fonctions solennelles de la liturgie ; mais on peut chanter des cantiques convenables pendant les messes basses.

100 Après le chant de l'offertoire, il est permis d'exécuter un court motet composé sur des paroles approuvées par l'église, et après le *benedictus* un motet au S. Sacrement, le chœur ayant soin toutefois de ne jamais faire attendre le célébrant.

110 Le *sanctus* de la messe doit être terminé avant l'élévation.

120 Dans tous les cas où il y aura possibilité de le faire, je désire que Messieurs les curés organisent un chœur de chant parmi les petits garçons.

130 A l'Ordinaire seul est réservé d'apporter des modifications à ces règles s'il y a lieu.

MONSIEUR GARRIGUET**Supérieur général de Saint-Sulpice**

MARDI, le 20 décembre dernier, le conseil des douze assistants de la Compagnie de Saint-Sulpice s'est réuni au séminaire de Paris pour procéder à l'élection du successeur du regretté Monsieur Lebas.

Dès la première séance, les suffrages se sont réunis, nous l'apprenons avec satisfaction, sur le nom de Monsieur Henri Garriguet, directeur du séminaire.

Ce nom était encore, il y a peu d'années, presque inconnu à Paris. La vie sulpicienne du nouvel élu s'était passée tout entière à Bordeaux, où la solidité de son esprit et le ferme bon sens dont il fit preuve dans le gouvernement des séminaires de philosophie et de théologie lui valurent des sympathies qui ne l'ont pas abandonné quand, en 1898, Monsieur Captier l'appela à Paris pour succéder à Monsieur Biell dans la direction du séminaire.

Dans l'exercice de ces fonctions aussi délicates qu'importantes, il n'a pas tardé, à Paris même, d'obtenir auprès de tous, séminaristes et prêtres, une autorité qui, pendant ces six années, n'a fait que grandir et qui, dès 1899, poussaient S. Em. le cardinal archevêque à l'associer à son administration diocésaine en lui donnant des lettres de vicaire général.

Monsieur Garriguet est élevé jeune au gouvernement de sa Compagnie. Il n'a que cinquante-trois ans. Mais

M. Emery n'en avait que cinquante quand la même charge lui fut imposée. Quelles que soient les épreuves qui peuvent l'attendre, le nouveau supérieur saura s'inspirer, nous n'en doutons pas, des exemples de son illustre prédécesseur.

Monsieur Henri-Pierre Garriguet est né en 1851, à Estaing, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Espalion, dans l'Aveyron. Il est le neveu de M. l'abbé Bousquet, supérieur général des Pères de Picpus, qui défendit avec tant de fermeté, il y a peu de temps encore, devant les juges, les droits intangibles de sa communauté. Neveu aussi de M. Bousquet qui fut longtemps secrétaire général de l'évêché de Rodez.

Monsieur Garriguet est encore le cousin de M. le supérieur du grand séminaire d'Avignon et le frère d'une religieuse qui est encore supérieure générale d'une communauté expulsée.

Monsieur Garriguet est donc vraiment d'une famille de supérieurs.

Il fut élève à Saint-Pierre près de Rodez, où il fit tout son petit séminaire. Il continua ses études philosophiques et théologiques au grand séminaire de Rodez. C'est en l'année classique 1872-1873 qu'il vint à Paris, à Saint-Sulpice, pour faire son grand cours ; l'année suivante il rentra à la Solitude. Monsieur Icard, qui avait le talent de connaître les hommes, appréciant les grandes qualités du jeune Sulpicien, l'envoya professer le dogme à Bordeaux et le nomma, quelque temps après, supérieur de la communauté de philosophie. Il occupa plu-

sieurs années ce poste particulièrement délicat, puisque c'est surtout en philosophie que les jeunes gens prennent la résolution de rentrer ou non dans l'état ecclésiastique.

De la communauté de philosophie, à Bordeaux, il passa supérieur de la communauté de théologie où il demeura jusqu'en 1898 où il fut appelé à remplacer Monsieur Biell comme directeur du grand séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.

Depuis longtemps déjà Monsieur Garriguet était parmi les douze assistants qui sont comme le conseil d'administration dans le gouvernement de la communauté de Saint-Sulpice. Depuis surtout 1898 qu'il est à Paris, il s'est montré l'homme éminent qui, par son jugement pratique, a sauvé les intérêts du grand séminaire de Paris. Les grands séminaristes qui l'ont connu se plaisent à exalter, en particulier, la sagesse des conseils que Monsieur Garriguet donnait, chaque jour, dans ses remarquables lectures spirituelles, dans lesquelles on ne savait ce qu'il fallait le plus admirer ou de sa piété ou de son tact administratif.

Monsieur Garriguet est appelé à diriger la communauté de Saint-Sulpice, dans des moments bien critiques, nous sommes convaincus que la Providence saura lui inspirer les moyens à prendre pour la sauver des graves dangers qui la menacent.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Le monument de Léon XIII. — On sait que le monument funéraire de Léon XIII fut une des préoccupations de ce Pontife durant les dernières années de sa vie. Il a choisi lui-même l'emplacement, à Saint-Jean de Latran, en face du monument d'Innocent III.

Le sculpteur Tadolini vient de faire l'ébauche du futur monument pour lequel on demandera les fonds aux cardinaux créés par Léon XIII.

D'après le *Courrier de Bruxelles*, le monument aura des formes colossales pour ne pas détonner dans l'immense ambiance de la basilique latérane ; le monument tranchera ainsi singulièrement avec le très modeste monument que Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, s'est fait élever à San Lorenzo-hors-les-murs, à côté du cimetière central de Rome.

Aussi l'artiste a imaginé d'ériger en pied la statue, très ressemblante, du Pape Léon XIII, en train de bénir les fidèles de son habituel geste las ; en bas, de chaque côté, deux figures symboliques : l'une à genoux, représente le pèlerin ouvrier, avec les attributs du travail et implorant la bénédiction du Pontife ; l'autre représente l'Eglise qui, dans une attitude triste, dépose, en signe de paix, un rameau d'olivier sur une grande urne qui sera de porphyre avec pierres de couleur et motifs de bronze doré.

— **Le Collège Canadien à Rome.** — *Le Pape reçoit en audience les étudiants canadiens.* — Le Pape a reçu, le 5 janvier, en audience les étudiants du Collège Canadien, accompagnés de leur supérieur, le Rév. M. G. Clapin, et l'administrateur, le Rév. M. A. Vacher, et les membres du clergé canadien actuellement à Rome, au nombre de quarante-cinq, y compris Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, Mgr O. S. H. Brunault, évêque de Nicolet ; Mgr Dontenville, évêque de New-Westminster, C. B. ; Mgr T. Cassey, évêque de Saint-Jean, N. B., et le Rév. C. Lecoq, supérieur du Séminaire Saint-Sulpice à Montréal.

Malgré sa fatigue, le Souverain-Pontife a reçu tous ses visiteurs avec une bienveillance charmante. Il offrit des sièges près de lui aux évêques et aux abbés Clapin et Lecoq, tandis que les étudiants ou ecclésiastiques formaient le cercle autour du Pape. M. l'abbé Lecoq lut une éloquente adresse en latin, exprimant le dévouement de l'épiscopat, du clergé et des étudiants canadiens envers le Saint-Siège.

Le Pape remercia l'orateur des sentiments exprimés. La Sainteté insista sur la nécessité d'unir les vertus sacerdotales à la science, tout en faisant l'éloge du clergé et du peuple Canadien.

Chaque étudiant fut présenté à Pie X, qui félicita M. l'abbé Clapin sur la bonne tenue du Collège.

— **Canonisation du curé d'Ars.** — *Imposantes cérémonies à Saint-Pierre de Rome.* — *Trois membres de la fa-*

mille royale y assistent. — La canonisation du vénérable curé d'Ars a été célébrée le 8 janvier à l'église Saint-Pierre, en présence de 1,000 pèlerins français, de plusieurs milliers de fidèles de diverses nationalités et en présence du Pape Pie X, de vingt-deux cardinaux et de toute la cour papale.

La cérémonie a été remarquable par le fait que le duc de Gênes, frère de la reine douairière Marguerite ; la duchesse de Gênes et son fils, le prince Udane, étaient présents à la cérémonie. Ils furent reconnus par un camérier secret du Pape, Francis McNutt, de Washington, et conduits à des sièges réservés.

Au passage de la procession papale, les personnages en question s'agenouillèrent. C'est la première fois que des membres de la maison de Savoie assistent à une cérémonie religieuse en présence du pape.

— *Une bulle papale.* — *Importante encyclique.* — Un des actes les plus importants du pontificat de Pie X a été inscrit dans une bulle secrète dont le texte ne sera publié qu'après la mort du pontife, alors qu'elle sera lue et formera partie de la constitution du conclave qui devra élire son successeur.

La bulle traite des prétentions de l'Autriche, de la France et de l'Espagne quant au droit de s'opposer à l'élection d'un cardinal à la papauté. Le contenu du document a été communiqué à tous les cardinaux. Il a été rédigé conformément à une décision à laquelle on est arrivé dans des réunions de tous les cardinaux demeu-

rant à Rome, excepté le cardinal Rampolla qui était absent de la ville.

La bulle est le résultat direct du veto contre le cardinal Rampolla s'il avait été choisi comme successeur de Léon XIII, et qui a été posé au conclave du 2 août 1903, par le cardinal Puzyna, évêque de Kraskow, Autriche, à l'instance de l'empereur François-Joseph.

La bulle dit qu'il est absolument défendu à tous les cardinaux, sous peine d'exclusion du conclave, et de perte du droit de voter, d'être le porteur d'un message de veto, et que si un cardinal, sachant que son souverain a l'intention de s'opposer à l'élection d'un cardinal à la papauté, communique cette intention à ses collègues en conclave, il sera exclu et on ne lui permettra pas de voter.

— Le Pape a presque fini une encyclique importante aux catholiques de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud. Il conseillera aux peuples d'abandonner leurs fréquentes révolutions, de travailler de concert et d'éviter tout ce qui pourrait amener finalement une intervention étrangère.

— Le Saint-Père a reçu Mgr Milinovic, archevêque d'Antivari, auparavant Dioclée, venu à Rome en même temps que le prince de Monténégro. De même le Pape a donné audience à plusieurs archevêques et évêques d'Espagne, des Marches et des Deux-Siciles.

— L'honneur d'une audience spéciale a été fait au marquis Ignace Thaon de Revel, sénateur du royaume,

filz du comte Octave Thaon de Revel, qui fut le chef de la droite catholique modérée à l'ancien parlement sabbalpin.

— Mgr Leroy, évêque d'Alinda, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, a également eu une audience spéciale.

— Le 11 décembre a eu lieu en la basilique patriarcale de Saint-Pierre la clôture solennelle des fêtes du cinquantième de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Mgr Lazzareschi, archevêque d'Iconie, assisté du cardinal Rampolla, en sa qualité d'archiprêtre de la basilique, a célébré la messe à la chapelle du chœur, où se trouve l'image de la Vierge, couronnée par Pie IX et Pie X.

L'après-midi, le cardinal Rampolla a présidé le salut solennel, à l'issue duquel on a illuminé la façade et la colonnade de Saint-Pierre avec 3,000 lanternes et 1,000 torches de magnésie.

— Le Saint-Père a été un peu fatigué à la suite des nombreuses audiences collectives des divers pèlerinages nationaux, venus à Rome pour le jubilé de l'Immaculée Conception.

A cette fatigue s'est jointe une légère goutte produite par la vie sédentaire que Pie X est forcé de mener, ne pouvant pas franchir le seuil du Vatican. La température et les habitudes du Pape exigeraient au contraire

une vie très active, le grand air et le mouvement, auxquels Pie X était habitué à Venise, où l'ancien patriarche se rendait tous les matins au Lido pour y faire une longue promenade pédestre.

— L'Observatoire du Vatican, avec tous ses services et son riche matériel d'instruments météorologiques, va être transféré du lieu qu'il occupe actuellement à la tour de Léon IV et au petit palais que s'était fait construire Léon XIII dans les jardins pour sa villégiature.

Comme Pie X a décidé de ne pas se servir de ce petit palais, il l'a mis à la disposition de Mgr Maffi, — qui a été nommé, on le sait, président de l'Observatoire, en remplacement de feu le cardinal Mocenni.

Ce prélat en profitera pour installer de façon plus complète cet Observatoire fameux.

— Le Bienheureux del Bufalo. — Le deuxième dimanche de l'Avent, a eu lieu dans la basilique patriarcale vaticane la promulgation solennelle du décret de béatification du Vénérable Gaspard del Bufalo, Romain.

Le Bienheureux del Bufalo est né le 6 janvier 1786 dans une maison de la place de Sainte-Marie-Majeure et est mort en odeur de sainteté, le 29 décembre 1837 au palais Orsini à Rome. On sait qu'il fut le fondateur des missionnaires du Précieux-Sang.

Son corps, d'abord déposé à la chapelle de Saint-Jérôme de l'église de Saint-Paul à Albano, a été rendu ensuite en 1861 à l'Eglise de Santa-Maria *in trivio* à laquelle est attenante la maison-mère de la congrégation dont le bienheureux del Bufalo fut le fondateur.

La cérémonie a eu lieu dans l'abside de la basilique, qui était parée et illuminée, mais moins bruyamment que lors de la canonisation du dimanche précédent.

Sur la porte majeure de la basilique était placée la *gloria* du bienheureux avec l'épigraphe que voici, due à Mgr Vincent Sardi, hymnographe de la Sacrée Congrégation des Rites et secrétaire des brefs aux princes.

B. Gaspar Del Bufalo pluviem impendentem a populo sacram ducente pompam prohibet.

Les portes latérales portaient les inscriptions suivantes, également dues à Mgr Sardi. A droite on lisait :

*Decreto Pii X Pont. Max.
Cœlitum Beatorum Honores
Gaspari Del Bufalo
Civi Romano
Canonico ad Aedem Marcianam
Sacerdotum a Pretioso Sanguine
Nuncupatorum
Patri Legifero
Deferuntur*

A gauche :

*O Roma felix
Animarum Sanctissimarum
Parcens et Altrix
Gaspari Del Bufalo
Cœlestes honores gratulare
Filium numero Beatorum insertum
Ut Matrem tulatur soletur
Precare*

Dans l'abside figurait une autre *gloria* du Bienheureux et, sous les arcades, il y avait les étendards, rappelant les miracles, opérés par son intercession. L'étendard de droite représente une guérison miraculeuse, et porte l'inscription suivante :

Octavius Lo Stocco

Oppidanus Lenulæ in Diocesi Cajetana

Ex schtisi Pulmonari ad extremum adductus

Beati Gasparis Del Bufalo ope implorata

Ad perfectam valetudinem subito restituitur.

Celui de droite rappelle un fait analogue, relaté dans l'inscription que voici :

Beatus Gaspar Del Bufalo

Clementinæ Masini civi Albanensi

Peritonite chronica et fistula stercoraria diu excruciatæ

Invocatus visendum se præbet

Et mulier sune illico surgit.

La messe pontificale a été chantée par Mgr Palmieri, archevêque de Brindisi, de la Congrégation des Missionnaires du Précieux-Sang.

L'après-midi, à 3 heures, le Saint-Père est descendu avec les personnages de l'anti-chambre pontificale, faire ses oraisons et porter ses hommages au Bienheureux.

Selon la tradition, le postulateur a offert au Saint-Père un reliquaire en vermeil dans le style de la Renaissance et un bouquet d'un mètre de largeur et haut de 1 m. 30.

La veille, le Pape avait reçu les offrandes traditionnel-

les des postulateurs de la cause de canonisation de saint Alexandre Sauli et de saint Gérard de Majella. A ces offrandes, les Clercs barnabites et les Rédemptoristes ont joint au nom de leur congrégation respective un don en argent, à titre d'offrande spéciale pour le denier de Saint-Pierre.

Avant cette réception collective, le Pape avait travaillé avec le cardinal Serafino Vannutelli, pénitencier-majeur, et l'après-midi, Pie X a donné des audiences spéciales à divers évêques d'Italie, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et de l'Inde portugaise.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus à la *Revue*

On pourra se procurer ces divers ouvrages chez les principaux libraires catholiques de Montréal et de Québec.

Saintes pour jeunes filles, par Mgr H. Bolo. Un vol. in-12, 3 fr. 50. Paris, Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette.

C'est une chose remarquable qu'au contact des saints, la vertu se vivifie et s'épanouit. Partant de cette considération, Mgr Bolo vient de publier un livre original et attachant. C'est la monographie de quelques saintes qu'il donne comme modèles de vertus définies aux jeunes filles : Sainte Catherine de Bologne, par exemple, éton-

nante par sa culture intellectuelle et son goût artistique ; Sainte Clotilde, qui prépare sa vie matrimoniale ; Sainte Marthe, l'image de la maîtresse de maison accomplie ; Sainte Suzanne, qui refuse de se laisser entraîner dans la course au mariage..... Toutes les mères seront heureuses de donner ce livre à leurs filles.

La Peur de Dieu. — Ouvrage dédié à ceux qui ont peur de la mort, à cause du jugement qui la suit. Or, Dieu, qui est miséricordieux, qui désire le salut de toutes ses créatures, n'est pas honoré par cette crainte répulsive. On trouvera dans ce petit livre les moyens de la combattre et de raffermir la confiance en Dieu touchant notre salut.

Paris, Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette
Un vol. in-12 : 2.50.

Abrégé de la doctrine chrétienne. — Volume in 32, 25 centimes. — Le cent, net, franco 18 fr. Paris, Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette.

Un *Ordo des indulgences* vient de paraître, son but est de guider les fidèles dans le gain des indulgences, en leur montrant, *pour chaque jour*, l'abondante moisson qu'ils peuvent recueillir. La clarté et l'ordre qui y règnent, le rendent facile à consulter pour tous. Il est revêtu de la précieuse et rare approbation de la S. Congrégation des Indulgences et de l'*Imprimatur* du P. Lepidi, maître du Sacré Palais apostolique : c'est là une garantie indiscutable de son exactitude.

Paris, Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette.
Un volume in-12 : 1.75.

La direction des âmes exige du jugement, du sens et du tact. C'est une science d'observation, car chacun doit être traité suivant sa nature propre, et avec des procédés divers et des exigences différemment dosées. Un directeur de conscience doit trouver le remède nécessaire et deviner la manière de l'appliquer. — Mgr d'Hulst qui était passé maître en cette science des âmes, œuvre par excellence, a laissé des lettres précieuses sur ce sujet que M. Alfred Baudrillart, professeur à l'Institut catholique de Paris, vient de publier sous le titre de *Lettres de direction* à la librairie Vve Ch. Poussielgue, à Paris (un vol. in-8, 5 fr.).

Un homme était riche à million, jeune, beau, distingué, instruit ; il était docteur en droit, il parlait bien, écrivait bien, savait les langues. Il plaisait. Il était aimé parce qu'il était aimable. Il avait tout ce qu'il faut pour parvenir au faite des honneurs et de la gloire. Et il a tout abandonné pour se vouer à l'état religieux, pour se faire mendiant pour le pauvre, afin de donner au pauvre du pain, un foyer, un abri. — C'est de cet homme, *l'abbé Ernest Lelièvre*, dont Mgr Bannard vient d'écrire l'attachante biographie que les nombreux lecteurs de l'historien de Sonis, du cardinal Lavignerie, etc., voudront lire. Paris, librairie Vve Ch. Poussielgue, un vol. in-8 écu, 4 fr. ; franco, 4 fr. 50.
